

BORDEAUX MÉTROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU
CONSEIL DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

**Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui, Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30, le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPÉ, Président de BORDEAUX MÉTROPOLE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. JUPPÉ Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HÉRITIÉ Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Éric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Éric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSÉS :

M. COLOMBIER Jacques

LA SÉANCE EST OUVERTE

Fourniture de matériel de signalisation verticale de police - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, dans le cadre de ses compétences, met en œuvre et entretient sur le territoire métropolitain la signalisation verticale de police.

Afin d'assurer la fourniture de matériel de signalisation verticale de police dans des conditions optimales de rapidité et d'efficacité, il est apparu opportun, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, de regrouper tous les besoins à l'intérieur de marchés de type à bons de commandes, le nombre et la fréquence de ces besoins ne pouvant être définis précisément à l'avance.

Il est prévu de constituer 4 lots décomposés comme suit :

LOT	DÉSIGNATION	MONTANT EN EUROS H.T.	
		MINI ANNUEL	MAXI ANNUEL
1	Fourniture de panneaux et de balises de signalisation permanente	250 000,00	1 250 000,00
2	Fourniture de supports de signalisation	100 000,00	500 000,00
3	Fourniture de plots béton et de matériaux divers	Pas de seuil mini	250 000,00
4	Fourniture de matériel de signalisation temporaire	20 000,00	300 000,00

Il est proposé, à la signature de Monsieur le Président, de statuer sur les lots 1, 2 et 4. Le lot 3 sera attribué ultérieurement.

Ces prestations feront l'objet de marchés à bons de commande passés en application des articles 33-3^{ème} alinéa et 57 à 59 du code des marchés publics et conformément à l'article 77.

Ces marchés à intervenir seront exécutés sous forme de marchés à bons de commande pour une période initiale de 1 an à compter de la notification des marchés. Ils peuvent être reconduits par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de 3 ans.

Le montant global maximum de ces 3 lots s'élève à 8 200 000 € H.T. sur quatre ans.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction du marché. Compte tenu des montants en jeu (maximum de 8 200 000,00 € H.T. sur une durée de 4 ans) l'appel d'offres fera l'objet d'une publicité au niveau européen.

La dépense résultant des opérations concernées par ces marchés sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés et notamment :

- Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 821
- Chapitre 011 - Article 60633 - Fonction 821
- et autres natures analytiques et entités financières (budget principal et budgets annexes) concernés.

À l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} octobre 2015, a décidé d'attribuer le marché correspondant :

- Lot 1 à l'entreprise Sud Ouest Signalisation pour un montant de 20 762,39 € HT,
- Lot 2 à l'entreprise Sud Ouest Signalisation pour un montant de 206 949,80 € HT,
- Lot 4 à l'entreprise SERI pour un montant de 58 735,93 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5217-2 et L5217-4 ;

VU le code des marchés publics et, notamment, ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 pour lancer une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 1^{er} octobre 2015 attribuant les marchés respectivement du lot 1 à la société Sud Ouest Signalisation, du lot 2 à la société Sud Ouest Signalisation et du lot 4 à la société SERI ;

VU les documents de la consultation et les pièces du marché mis à la disposition des élus de Bordeaux Métropole, en application des articles L2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales, à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT :

Que, dans le cadre de ses compétences, Bordeaux Métropole doit mettre en œuvre et entretenir le matériel de signalisation verticale de police sur son territoire ;

Que par décision en date du 1^{er} octobre 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la fourniture de matériel de signalisation verticale de police :

- Lot 1 à l'entreprise Sud Ouest Signalisation,
- Lot 2 à l'entreprise Sud Ouest Signalisation,
- Lot 4 à l'entreprise SERI ;

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec ces entreprises ;

DÉCIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché "Fourniture de matériel de signalisation verticale de police" avec :

- lot 1 : l'entreprise Sud Ouest Signalisation qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 20 762,39 € HT (soit 24 914,87 € TTC) ;
- lot 2 : l'entreprise Sud Ouest Signalisation qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 206 949,80 € HT (soit 248 339,76 € TTC) ;
- lot 4 : l'entreprise SERI qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 58 735,93 € HT (soit 70 483,12. € TTC).

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Article 3 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts au budget concerné des exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 :

- Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 821
- Chapitre 011 - Article 60633 - Fonction 821
- et autres natures analytiques et entités financières (budget principal et budgets annexes) concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 NOVEMBRE 2015**

PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2015

M. Patrick PUJOL